



N° D405 / 2022  
Domaine : 1.1.8

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R2131-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les offres remises à l'issue de la procédure de dévolution du marché relatif à aux missions de contrôle technique, et de coordination de sécurité et de protection de la santé pour l'opération de construction d'un complexe « sports de raquettes » associé à un espace de réception – Lot 1 « Contrôle technique », procédure effectuée par l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence en date du 29 juillet 2022 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'au vu des critères d'attribution exposés au règlement de consultation, la société ALPHA CONTROLE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune au sens de l'article R. 2152-7 du code de la commande publique ;

## DECIDE

**Article 1** : D'attribuer à la société ALPHA CONTROLE, sise 46, avenue des Frères Lumières, à Trappes (78190), le marché relatif aux missions de contrôle technique, et de coordination de sécurité et de protection de la santé pour l'opération de construction d'un complexe « sports de raquettes » associé à un espace de réception à Bois-Colombes – Lot 1.

**Article 2** : Le marché est conclu à compter de sa date de notification et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement de l'opération. La durée du chantier est estimée à 12 mois (hors période préparation du chantier).

**Article 3** : Le montant de la dépense au titre de ce marché est traité à prix global et forfaitaire, et s'établit à 16 065 euros H.T. soit 19 278 euros T.T.C.



LE MAIRE,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine,

Yves RÉVILLON